



*La Vie à Défendre*



**Union Départementale  
CFTC du Haut-Rhin**

J'adhère

Syndicat

**CFTC**

votre **C**onfiance

est notre **F**orce,

vos **C**onditions

de **T**ravail

notre **C**ombat



Madame, Monsieur,

Vous avez décidé d'adhérer à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et nous vous en remercions.

Nous espérons que la CFTC répondra à vos attentes et défendra aux mieux vos intérêts.

Ce petit fascicule a pour but :

- De vous faire découvrir nos structures et nos principes,
- De vous permettre de connaître les principaux organismes paritaires,
- De vous présenter les différents avantages et services de votre adhésion.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.  
Amitiés Syndicales

Le Président,  
Alain KAUFFMANN

Le Secrétaire Général  
Christophe FAUSSER

**Union Départementale CFTC du Haut-Rhin**

# Les valeurs de la CFTC

***La CFTC est la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.  
C'est le dernier « C », cette petite lettre qui fait la différence***

La CFTC est une organisation syndicale créée en 1919. **Depuis plus de 90 ans**, elle est attachée aux valeurs sociales chrétiennes et humanistes, que peuvent partager des non-croyants ou des personnes de diverses appartenances religieuses pour défendre le développement matériel, intellectuel et moral de tout Homme.

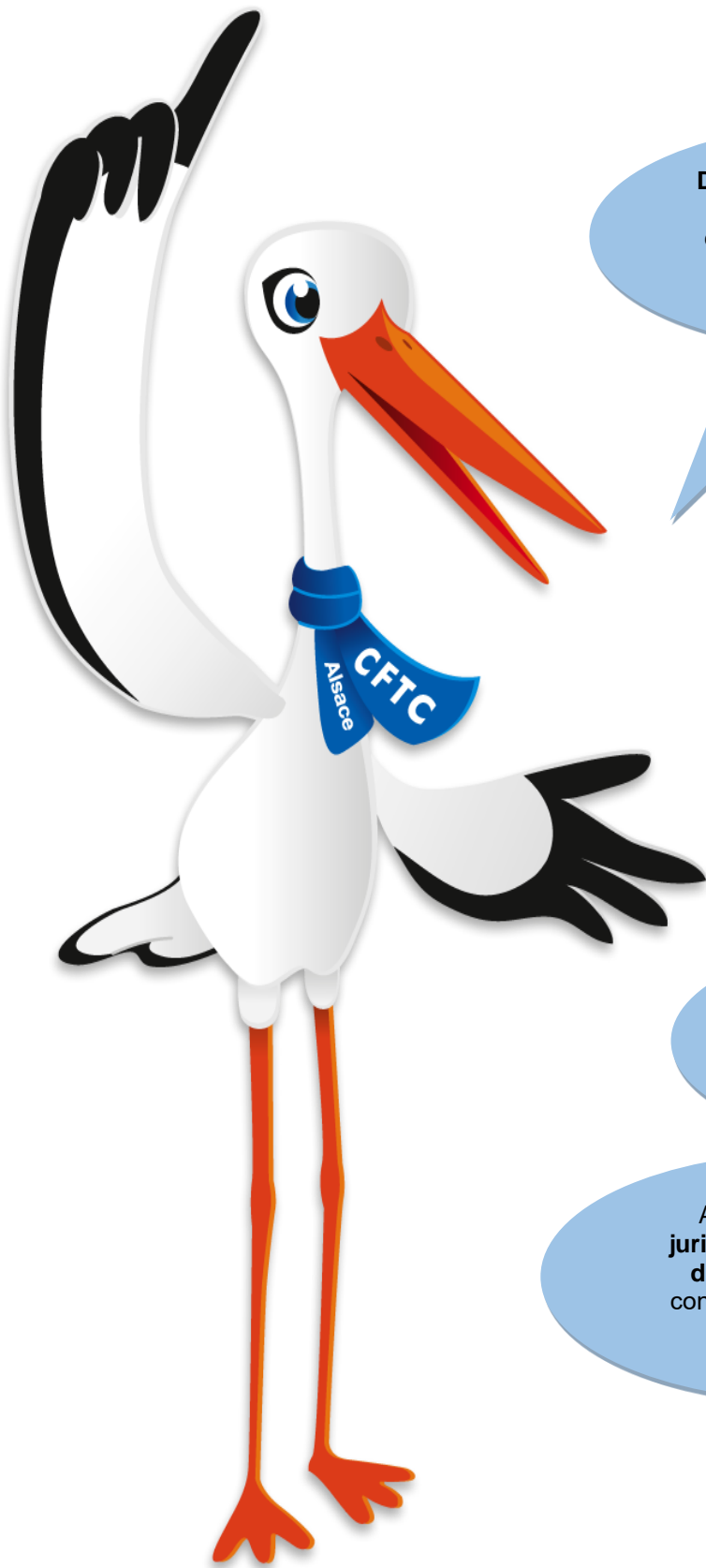
**Pour la CFTC, seule une société qui place l'Homme au cœur de son projet et qui promeut le bien commun est une société tournée vers l'avenir.**

Pour y parvenir, la CFTC agit en **tout indépendance** vis-à-vis de tout groupement politique, économique ou religieux. Elle **privilégie le dialogue** social et la négociation à tous les niveaux.

Tout au long de son histoire, la CFTC s'est faite actrice de la **construction sociale**. Ses propositions ont inspiré ou permis le développement de la politique familiale, des retraites, amélioration des conditions de travail, de la formation professionnelle, de la prise en compte de la pénibilité, de la protection sociale...

Aujourd'hui, la CFTC rassemble plus de 142 000 adhérents dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions quels que soit leur sexe, leur statut professionnel, leur âge ou leur religion.

# En adhérant à la CFTC vous bénéficiez de nombreux avantages



Déduction fiscale de 66 % du montant de la cotisation (ou crédit d'impôt équivalent pour les non-imposables)

Soutien financier en cas de **grève**

Assistance juridique par un **avocat en cas de licenciement** ou mise à pied disciplinaire (sous conditions)

Participation aux **frais d'obsèques de l'adhérent ou de son conjoint**

Accès **aux conseils juridiques dans tous les domaines** (logement, consommation, famille...)

...

# **Le pôle juridique**

## **Renseignements sur le droit du travail :**

Pour tout renseignement sur votre contrat de travail, sur le Code du Travail, sur votre convention collective....

La CFTC 68 met à votre disposition un service juridique à Mulhouse et à Colmar.

Pour prendre RDV contactez :

L'Union Départementale au 03 89 60 70 80

Ou l'Union Locale de Colmar au 03 89 41 05 67

## **La défense prud'homale :**

En cas de litige pouvant être porté devant le Conseil de Prud'hommes (salaires, heures supplémentaires, rupture du contrat de travail, solde de tout compte etc...), nos défenseurs pourront vous assister et, le cas échéant, vous représenter.

Par ailleurs, les adhérents CFTC depuis au moins 6 mois bénéficient tout au long de la procédure de licenciement de l'assistance d'un avocat et dans le cas où le licenciement peut être contesté, de la prise en charge de leur dossier.

## **Conseillers du salarié :**

Dans les entreprises sans représentants du personnel (DP, DS, CE) les conseillers du salarié peuvent vous assister lors d'entretien préalable au licenciement.

# **Plateforme d'assistance juridique vie personnelle**

Depuis plus de 25 ans, la CFTC a élaboré avec la MACIF un accord de partenariat qui permet aux militants et adhérents de bénéficier automatiquement :

De conseils juridiques suite à des litiges de votre vie personnelle. Des juristes experts sont à votre écoute pour répondre immédiatement par téléphone à toute question d'ordre privé : consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage...

Pour une recherche approfondie, un délai de 48H peut être nécessaire.

**Ce service est ouvert du lundi au samedi (hors jours fériés) de 8H à 19H.**

**Composez le 02 51 86 61 09**  
**Muni de votre code INARIC**  
(figurant sur votre carte d'adhérent)



Pour plus de précision sur ce service, allez sur [www.cftc.fr](http://www.cftc.fr), dans « espace adhérent », rubrique « avantages ».

# **La CFTC dans les organismes paritaires**

Des militants CFTC siègent dans les organismes suivant :

- Conseil de Prud'hommes,
- Sécurité Sociale,
- Caisse d'Allocation Familiale,
- POLE EMPLOI,
- MDPH (ex-COTOREP),
- Accès au logement,
- Tribunal de la Sécurité Sociale,
- La CARSAT (ex-CRAV),
- Les caisses de retraites complémentaires : REUNICA – Groupe MALAKOFF – AG2R...
- Centres de formation : CFA,  
Etc...

Les administrateurs CFTC sont à votre disposition pour vous informer. Pour connaître l'administrateur à contacter :

**Appelez l'Union Départementale CFTC  
au 03 89 60 70 80**



## La caisse de grève

Lors du déclenchement d'une grève dans une entreprise et après avoir informé l'Union Départementale de cette grève,

A compter du 2<sup>ème</sup> jour de grève, les adhérents CFTC depuis plus de 6 mois, bénéficient d'une allocation journalière de 17 € pour la durée de la grève.

Pour plus de renseignements, contactez votre délégué syndical ou l'Union Départementale.



## **Caisse de secours décès**

Tout adhérent à jour de cotisation bénéficie de la caisse de secours décès CFTC.

**Le montant du secours est de  
1000 Euros.**

Le versement sera effectué au conjoint à défaut aux ayants droits par l'Union Départementale à réception de l'avis de décès.



# Prix de la cotisation syndicale

## Année 2020

Pour l'année 2020, le prix de la cotisation syndicale a été établi suivant les directives nationales, **prenant en compte le critère de revenu net perçu par les salariés.**

**La cotisation est prélevée trimestriellement.**

**Date des prélèvements : 05/02 ; 05/05 ; 05/08 ; 05/11.**

<b>Salaires net</b>	<b>Cotisation mensuelle</b>	<b>Cotisation trimestrielle</b>
Jusqu'à 1372 € (tranche 1)	12,65 €	37,95 €
Jusqu'à 1829 € (tranche 2)	14,75 €	44,25 €
A partir de 1829 € (tranche 3)	18,75 €	56,25 €
Retraité (tranche 1)	6,60€	19,80 €
Retraité (tranche 2)	7,65€	22,95 €
Retraité (tranche 3)	9,65€	28,95 €
Chômeur (tranche 1)	6,60€	19,80 €
Chômeur (tranche 2)	7,65€	22,95€

Pour toutes les personnes sollicitant le soutien de la CFTC pour une affaire nécessitant le recours d'un juriste (prud'hommes) et n'ayant pas 2 ans d'ancienneté à la CFTC au moment de l'ouverture du dossier, une somme forfaitaire de 303.60 € pour les non cadres et 450,00 € pour les cadres est exigée ainsi qu'une adhésion au minimum jusqu'à la fin de la procédure.

La cotisation sera basée sur le dernier salaire perçu en activité.

**Nous vous rappelons que les cotisations syndicales permettent de bénéficier d'un crédit d'impôt de 66%.**

**Retraités et chômeurs : bénéficient d'un tarif réduit accordé sur justificatif.**

La cotisation syndicale vous permet de bénéficier de toutes les assistances que propose la CFTC.

# **Les Unions Locales**

## **Union Locale d'Altkirch et Saint-Louis**

Président : Philippe SPRINGINSFELD

Secrétaire Général : Pascal WALGER

Tel : 03 89 60 70 80

Une permanence juridique est assurée tous les 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 17H à 19H à Saint Louis  
(Maison des associations - 3A rue de Bâle).

## **Union Locale de Colmar et Environs**

Président : GUELLIL Nagib

Secrétaire Générale : GALL Valentin

Maison des Syndicats – 3<sup>ème</sup> étage

13, rue Turenne – 68000 COLMAR

Tel : 03 89 41 05 67      fax : 03 89 41 04 69

[colmar@cftc68.fr](mailto:colmar@cftc68.fr)

Permanences juridiques : tous les jeudis (sauf mois d'août) de 16H30 à 19H00 et sur RDV

## **Union Locale de Mulhouse**

Président : Roland WAGNER

Secrétaire Générale : Rachel GEILLER

Tel : 03 89 60 70 80

## **Union Locale de Saint-Amarin**

Président : Joseph GRUNENWALD

Secrétaire Général : Claude GOTTARDI

Tel : 03 89 60 70 80

# Commission Départementale des Jeunes de l'Union Départementale du Haut-Rhin



Envie de faire bouger les choses ?  
**REJOIGNEZ LA CDJ 68 !**

## La CDJ, c'est quoi ?

C'est un groupe de jeunes militants du Haut-Rhin qui se réunit une fois par mois à l'UD.

## La CDJ, pour quoi faire ?

- ✓ Rencontrer des militants et échanger avec eux ;
- ✓ Apporter des idées pour développer la CFTC, prendre part au fonctionnement de notre UD ;
- ✓ Participer à des actions de terrain ;
- ✓ Organiser des activités qui sortent du cadre strictement syndical ;

**Et tout ça dans une ambiance de  
convivialité et de camaraderie !**



## Pour plus de renseignements

Contact : [jeunes@cftc68.fr](mailto:jeunes@cftc68.fr) – tel : 03 89 60 70 80

Pour recevoir les infos et les invitations aux réunions, inscrivez-vous auprès de l'Union Départementale ou de votre Union Locale.

## **Article premier des statuts confédéraux :**

La confédération se réclame et s'inspire, dans son action, des principes de la morale sociale chrétienne. Les positions qu'elle prend devant les problèmes de l'organisation économique et sociale, avec le souci de la prospérité de la nation, sont donc dictées par la préoccupation de préparer le triomphe d'un idéal de paix en faisant prévaloir l'esprit de fraternité et les exigences de la justice.

Elle estime que l'Homme est l'élément essentiel de la production, dont il est à la fois la cause et le but. Il importe donc que les conditions mêmes de la production permettent le développement normal de la personnalité humaine par la juste satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et moraux, dans l'ordre individuel, familial et social.

Elle constate que les conditions actuelles de la production ne permettent pas d'atteindre ce but, elle estime nécessaire de transformer ces conditions de manière à assurer un meilleur emploi des forces productrices et une répartition plus équitable des fruits de la production entre les différents éléments qui y concourent.

Elle entend accomplir ces transformations, non par le développement systématique des antagonismes de classes, mais par une organisation économique conçue de telle manière que la dignité et l'indépendance des travailleurs et de leurs groupements y soient intégralement respectées.

La Confédération entend poursuivre par tous les moyens légitimes, auprès des organismes politiques et économiques, nationaux et internationaux, l'aboutissement de ses justes revendications. Elle déclare que les pouvoirs publics doivent reconnaître et réserver la plus large place à la représentation des intérêts professionnels et économiques, et associer le bon ordre de la vie publique, les organisations syndicales doivent distinguer leurs responsabilités de celles des groupements politiques, et elle entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'Etat, des gouvernements et des partis.

Décidée à utiliser au maximum les ressources éducatives propres au mouvement syndical, elle entend, d'autre part, faire appel au concours des forces intellectuelles, morales et religieuses susceptibles de servir la formation des travailleurs en fonction des responsabilités qui leur incombent dans une organisation démocratique de la vie professionnelle et économique.

Bornant strictement son action à la défense et à la représentation des intérêts généraux du travail, la Confédération assume la pleine responsabilité de cette action, qu'elle détermine indépendamment de tout groupement extérieur, politique ou religieux.

# Historique de la CFTC

**Au quotidien, l'action de la CFTC Alsace s'étend à la défense du droit local Alsace Moselle. En effet de nombreux textes réglementaires en faveur des conditions de travail et d'une meilleure protection sociale dans notre région sont issus de ce droit spécifique. Il faut à tout prix les conserver et donc les défendre.**

## Quelques dates clés :

- **1870-1914** : Emergence et développement en Alsace de la pensée humaniste rhénane par les premiers militants pour la défense de la condition ouvrière qu'étaient les figures emblématiques telles que Cetty, Thiele ou Ketteler. C'est aussi la période de la naissance de notre droit local
- **1887** : premiers syndicats chrétiens à Paris, à Lyon
- **1891** : première grande encyclique sociale : Rerum Novarum.
- **1919** : Création de la CFTC autour de Jules ZIRNHELD et Gaston TESSIER
- **1936** : Avant même les affrontements sociaux, le plan de la CFTC propose un salaire minimum, les allocations familiales, la réduction de la durée de travail, les conventions collectives, etc.
- **1940** : La CFTC entre dans la clandestinité, ses dirigeants participent à la Résistance.
- **1945** : Dans les années qui suivent la libération, la CFTC participe à la généralisation des assurances sociales et des retraites complémentaires, ainsi qu'à la création de l'UNEDIC.
- **1964** : Scission de la CFTC. Une majorité fonde la CFDT. La CFTC continue, fidèle à la morale sociale chrétienne, avec Joseph SAUTY à sa tête.
- **1965** : Programme de Vincennes : la CFTC dit non à la politisation syndicale.
- **1973** : Rapport Jacques TESSIER : « l'entreprise au service de l'Hommes »
- **1977** : Congrès de Versailles : un nouveau programme à la mesure de la crise économique.
- **1983** : La CFTC recueille 12,45% des voix aux élections de la sécurité sociale.
- **1987** : La CFTC fête le centenaire des premiers syndicats chrétiens.
- **1991** : Congrès de Lille : la CFTC réaffirme son identité. Elle engage la modernisation de son fonctionnement et de son action.



## **Départementale CFTC du Haut-Rhin**

66, rue Thierstein  
68200 MULHOUSE

Tel : 03 89 60 70 80  
Fax : 03 89 60 70 59

[accueil@cftc68.fr](mailto:accueil@cftc68.fr)

### **Horaires d'ouverture :**

Du lundi au jeudi : 8H00-12H00  
14H00-18H00

Vendredi: 8H00-12H00  
14H00-17H00

Site web CFTC: [www.cftc-alsace.fr](http://www.cftc-alsace.fr)